



COMITÉ DU 20 OCTOBRE 2025				
DÉLIBÉRATION N°	C2025	10	20	10

- Date d'envoi de la convocation à la réunion du 14 octobre 2025 : 7 octobre 2025
- Réunion du 14 octobre 2025 : absence de quorum constatée (31 membres présent.e.s dont 7 suppléants, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 33 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la deuxième convocation à la réunion du 20 octobre 2025 : 15 octobre 2025
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 30 octobre 2025
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 06
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 58

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20251020-C2025_10_20_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2025

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION D'EMPLOI – RESPONSABLE OPÉRATIONS INTERNES BATIMENTS

AUTORISATION

Monsieur Jean-François TIMMERMAN, Vice-Président en charge des ressources humaines, donne lecture du rapport suivant :

Mes chers-ères collègues,

Le Responsable actuel fera valoir ses droits à retraite au printemps 2026.

Afin d'assurer son remplacement, dans un souci de continuité du service visant l'accompagnement nécessaire de l'agent qui sera retenu.e, un appel à candidatures est lancé, afin de pourvoir le poste dès que possible.

Sous l'autorité du responsable du service patrimoine, le responsable des opérations internes aura à sa charge les missions principales suivantes :

- ✓ Encadrer les équipes techniques de maintenance des bâtiments, d'entretien des espaces verts et d'entretien des locaux.
- ✓ Proposer des solutions afin d'optimiser les processus et les performances techniques.
- ✓ Contrôler et sécuriser la bonne exécution des interventions.
- ✓ Gérer les budgets alloués.
- ✓ Participer à la rédaction des CCTP et à l'analyse des offres dans le cadre de la commande publique.

Idéalement, le-la candidat.e devra disposer au minimum d'un diplôme en rapport avec le domaine du bâtiment ou de la maintenance immobilière et de formations professionnelles en lien avec la réglementation liée à la commande publique.

Dans l'attente de l'analyse des candidatures reçues et des entretiens de recrutement qui seront menés afin de répondre à la meilleure adéquation candidat.e/poste, il est proposé de créer un emploi de responsable des opérations internes qui pourra être pourvu :

- 1/ Par recrutement d'un-e fonctionnaire, titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques, techniciens, agents de maîtrise,

Ou, en l'absence de candidature statutaire reçue ou ne correspondant pas au besoin défini :

- 2/ Par recrutement d'un-e contractuel-le conformément à l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique (emploi permanent du niveau de la catégorie B ou C, pouvant être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté). En ce sens le niveau de recrutement correspondrait au cadre d'emploi des adjoint technique, agent de maîtrise ou technicien territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Le contrat visé serait un contrat à durée déterminée établi pour une durée de trois ans renouvelables.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser la création d'un emploi de catégorie C ou B (cadres d'emploi des adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens) pouvant être pourvu par un.e fonctionnaire (cf 1) ou par voie contractuelle (cf 2).
- De constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice correspondant à la période de recrutement.

Cet emploi se verra attribuer un régime indemnitaire conformément à la délibération du Comité Syndical en vigueur.

Compte tenu des éléments présenté, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
Vu la 1^{ère} convocation adressée le 07/10/2025 aux membres du Comité en vue de la réunion du 14/10/2025,
Vu l'absence de quorum constatée lors de la réunion du 14/10/2025,
Vu la 2nd convocation adressée le 15/10/2025 aux membres du Comité en vue de la réunion du 20/10/2025,

Considérant le rapport présenté.

Article un : D'autoriser la création d'un emploi de catégorie B ou C pouvant être pourvu par un-e fonctionnaire (cf 1) ou par voie contractuelle (cf 2).

Article deux : De constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article trois : De modifier le tableau des effectifs joint en annexe comme suit, qui intègre par ailleurs la suppression : d'un poste de non titulaire (1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe) suite à un départ de la structure intervenu le 19/08/25, et d'un poste de titulaire (1 adjoint technique) suite à une démission intervenue le 10/08/2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	06	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	

Code type d'agent	Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	L'agent occupe-t-il un emploi permanent ?	Nature du contrat	Nature du contrat	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Indice de l'agent ou chevron.	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus en ETP
NT	Collaborateur de cabinet					art 110						1	1
NT	Directeur Général des Services	A	oui	oui	emploi fonctionnel	L343			HEC3			1	1
T	ingénieur en chef hors classe	A										0	0
T	ingénieur en chef	A										0	0
T	ingénieur hors classe	A										0	0
T	ingénieur principal	A	oui	oui								7	7
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8			1015			1	1
T	ingénieur	A	oui	oui								1	1
NT	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui	CDD	L332-8			707			1	1
T	technicien principal de 2ème classe	B										0	0
T	technicien	B	oui	oui								3	3
NT	technicien	B	oui	oui	CDD	L.332-8			431			1	1
NT	technicien	B	oui	oui	CDD	L 332-8			452			1	1
T	agent de maîtrise principal	C	oui	oui								20	20
T	agent de maîtrise	C	oui	oui								13	13
NT	agent de maîtrise	C	oui	oui	CDD	L 332-8			372			2	2
T	adjoint technique principal de 1ère classe	C	oui	oui								47	46,8
T	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								18	18
T	adjoint technique	C	oui	oui								48	47,5
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDI							0	0
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDD	L 332-8			367			1	1
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDD	L332-8			367			4	4
T	administrateur hors classe	A										0	0
T	directeur	A	oui	oui								0	0
T	attaché hors classe	A	oui	oui								0	0
T	attaché principal	A	oui	oui								4	4
NT	attaché principal	A	oui	oui	CDD	L332-8			693			1	1
T	attaché	A	oui	oui								2	2
NT	attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8			567			1	1
T	rédacteur principal 1ère classe	B	oui	oui								3	3
T	rédacteur principal de 2ème classe	B	oui	oui								2	1,8
T	rédacteur	B	oui	oui								2	1,8
T	adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	oui	oui								10	9,8
T	adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	oui	oui								1	1
T	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								18	17,3
NT	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								0	0
T	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	oui	oui								4	4
T	adjoint administratif	C	oui	oui								1	1

218

216